ACNOA - ANOCA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSOCIATION DES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES D'AFRIQUE

COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE



ASSOCIATION DES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES D'AFRIQUE

MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE L'HONORABLE MUSTAPHA BERRAF À LA PRÉSIDENCE DE L'ACNO

Nous, présidents et représentants des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique, réunis en Assemblée générale extraordinaire ce 19 juin 2026,

Vu les 45 années d'existence de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique, institution porteuse des valeurs d'unité, de solidarité et d'excellence chères au Mouvement Olympique Africain ;

Attendu le bilan remarquable accompli sous la conduite de l'Honorable Mustapha BERRAF depuis son accession à la Présidence de l'ACNOA, notamment le renforcement de l'unité des 54 CNO, le développement des infrastructures sportives, la formation des dirigeants, un soutien accru aux athlètes, et le rayonnement de l'Afrique sur l'arène sportive mondiale ;

Considérant sa vision prospective et fédérative pour l'avenir, qui se traduit par la construction d'une Afrique Olympique forte, résiliente, mettant sa jeunesse au centre de ses préoccupations et fidèle aux idéaux de Pierre de Coubertin ;

Compte tenu de son engagement constant, sa disponibilité, son intégrité et sa capacité avérée à Fédérer, Construire, Avancer, Gagner et à Unir l'ensemble de la famille olympique africaine ;



ACNOA – ANOCA



Convaincus que la continuité de son leadership est indispensable pour relever les défis des années à venir et garantir la prospérité durable du sport dans son ensemble ;

Décidons, à l'unanimité, de ce qui suit :

Article 1er : Nous apportons notre soutien inconditionnel, plein et entier à la candidature de l'Honorable Mustapha BERRAF à la Présidence de l'ACNO.

Article 2 : Nous saluons son action déterminante au service de l'olympisme et réaffirmons notre confiance en sa capacité à conduire l'ACNO vers de nouveaux succès.

Article 3 : Nous nous engageons à mobiliser nos délégations respectives afin de garantir le succès de sa candidature lors des prochaines échéances électorales.

Article 4 : Nous mandatons par la présente le Secrétaire général de l'ACNOA à faire valoir cette motion auprès des instances compétentes de l'ACNO et du CIO, tout en encourageant l'ensemble des CNO frères des autres continents à apporter leurs suffrages à cette candidature du continent africain.

Pour et au nom des CNO d'Afrique,

Les représentants légitimes du Mouvement olympique et sportif africain.

ACNOA – ANOCA



ANOCA
JEUX AFRICAINS
AFRICAN GAMES
ACNOA

UNITÉ
SOLIDARITÉ
FRATERNITÉ

ANOCA